

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Ventôse, an V.

(Samedi 4 Mars 1797).

Vives inquiétudes à Madrid au sujet du mécontentement des habitans de la Catalogne — Dévouement des habitans des environs de Vienne à l'empereur. — Nouvelles des bords du Rhin. — Origine de l'avancement du général Mack. — Rétablissement de la tranquillité à Avignon. — Lettre du général Rochambeau au ministre de la marine. — Motion d'ordre pour la révision de toutes les loix contraires à la constitution.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ESPAGNE.

De Madrid, le 16 février.

On est ici dans de vives inquiétudes sur la Catalogne ; le retard de la malle de Barcelonne, l'ordre donné aux gardes Wallonnes, à l'exclusion des troupes nationales, de marcher sur cette ville, font craindre qu'il n'y ait éclaté quelque soulèvement. Les catalans se plaignoient depuis long-tems des moyens vexatoires qu'on emploie pour faire payer leurs contributions arriérées ; ils ont représenté que le zèle avec lequel ils avoient contribué aux frais de la guerre, les pertes qu'ils avoient essayées, devoient leur mériter quelques adoucissemens ; on n'a en aucun égard à ces représentations.

La rupture avec l'Angleterre a encore augmenté leurs mécontentemens. Les Anglais versoient sur leurs côtes, en tems de paix, une immense quantité de morues, que les Catalans répandoient ensuite en Espagne. La guerre a tari ainsi une des sources abondantes de leurs profits & prolongé la stagnation de leur commerce & de leur industrie.

Enfin, ils sont singulièrement aigris par le spectacle d'une foule d'artisans français établis depuis peu à Barcelonne, qui travaillent beaucoup mieux & moins cherement que les ouvriers du pays, & qui sont devenus pour ceux-ci des rivaux odieux qu'ils s'indignent de voir protéger par le gouvernement.

Il est à espérer que le gouvernement calmera ces mécontentemens. Malgré les représentations des agens français, il vient de permettre l'introduction des morues anglaises sous pavillon neutre : c'est un premier pas. Puisse une conduite sage & mesurée, également éloignée d'une foiblesse dangereuse & d'une sévérité déplacée, dissiper les craintes qu'inspire ici le caractère remuant & inquiet des Catalans !

ITALIE.

De Livourne, le 8 février.

Avant-hier le général Vaubois reçut, par un courrier

extraordinaire, des dépêches du général en chef, qui lui donnoit l'ordre de faire partir pour Certone toutes les troupes d'infanterie qui sont en garnison à Livourne, & de n'y laisser qu'un détachement de cavalerie, le corps des canonniers & le commandant de la place. Ces troupes, au nombre d'environ 15 cents hommes, traverseront le Siennois & se porteront vers Perouse pour faire une diversion & obliger le pape à diviser ses forces.

AUTRICHE.

De Vienne, le 9 février.

Le 22 du mois dernier, lorsqu'on tira le canon à l'occasion du baptême de la nouvelle archiduchesse, diverses communautés des villages voisins, qui en ignoroient la raison, accoururent d'abord, armées de tout ce qu'elles avoient pu trouver, aux barrières des fauxbourgs, craignant que quelque événement sinistre n'eût lieu dans cette résidence. Cette ardeur à courir au secours du souverain prouve énergiquement ce qu'il peut attendre du dévouement de ses sujets.

Les arquebusiers tyroliens ont demandé & obtenu la permission de porter le nom de chasseurs de Laudon ; ils en témoignent une joie inexprimable ; ils aiment & respectent infiniment ce brave & entreprenant général, qui, dans toutes les occasions, marche avec gloire sur les traces de son oncle immortel.

La police continue de faire enlever, de nuit, les personnes suspectes.

Il est décidé que le prince Joseph, palatin de Hongrie, se mettra à la tête des 50,000 hongrois destinés pour l'Italie ; il y en a déjà 20,000 de rassemblés, le reste doit se trouver en état de marcher dès les premiers jours du mois de mai.

Le feld-maréchal Provera se retire en Moravie chez son oncle le général Brotta.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 15 février.

Une lettre de Botzen, du 24 janvier, donne l'avis très-remarquable, que le général Alvinzy n'a reçu que le 3 janvier l'ordre d'exécuter le plan d'attaque pour la délivrance de Mantoue, tandis que dès le 2 janvier le plan

entier, & même le jour fixé de l'attaque se trouvoient imprimés dans la gazette de Milan.

On assure que depuis Lautern jusqu'à Treves, il ne se trouve pas au-delà de 12 mille hommes de troupes françaises.

Le général français Klein, qui avoit été jusqu'ici à Kreutznach, commande actuellement un corps de cavalerie sur le Bas-Rhin. Le général Grenier est à Lauterack.

S U I S S E.

De Geneve, le 23 février.

En vous parlant des descendantes de Corneille, j'ai oublié de vous dire que les malheurs de cette famille viennent d'une injustice commise sous le regne de Robespierre & de la lenteur de votre gouvernement à la réparer. En effet, l'existence des demoiselles Corneille dépendoit entièrement de celle de leur beau-frere. Et il est de notoriété publique ici & dans le pays de Gex que M. Dupuits, mari de mademoiselle Corneille, n'a jamais émigré, & que cependant c'est à titre d'émigré qu'il a été obligé de sortir de chez lui, & qu'on a confisqué sa fortune, celle de sa femme & de ses enfans, sans qu'ils aient pu jusqu'à ce moment obtenir la réparation d'une aussi évidente injustice.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 10 ventôse.

Les mouvemens & les préparatifs qui se font sur le Bas-Rhin semblent indiquer que les opérations militaires y seront reprises plutôt qu'on ne l'avoit cru. Le général Moreau met la plus grande activité à former des magasins de subsistances considérables : toutes les divisions de l'armée de Sambre & Meuse ont été réorganisées sur un pied nouveau, & l'on ne doute pas que les hostilités ne recommencent incessamment. Les généraux autrichiens qui le craignent ont déjà fait défilé quelques régimens vers les bords de la Sieg, que l'on fortifie en toute diligence : quelques corps d'infanterie & de grenadiers qui devoient partir des environs de Mayence pour se rendre en Italie, viennent de recevoir l'ordre de se porter sur la Lahn. Les régimens Walons, qui font partie de l'armée ennemie du Bas-Rhin, se recrutent autant que possible dans les villages qui bordent la rive droite du Rhin. Quant aux déserteurs français, qui sont assez nombreux, on les envoie à l'armée du prince de Condé.

Dans un moment où le célèbre général Mack va reparoitre sur le théâtre de la guerre, il n'est pas indifférent de connoître plus particulièrement ce guerrier. Mack étoit simple fourrier au régiment d'infanterie de Preiss, en 1785, quand ce corps vint dans les Pays-Bas. A cette époque, il épousa la fille d'une lavandière de cette ville, dont l'esprit & la tournure la mettoit au-dessus de son état. Le régiment de Preiss ayant bientôt été envoyé contre les Turcs, Mack se distingua par des connoissances si rares dans cette guerre, qu'il se fit remarquer du fameux Laudon ; ce général, qui se connoissoit en mérite, en fit un de ses aides-de-camp. Depuis ce moment, la fortune & la réputation de ce guerrier ont toujours été croissant. Ce que l'on ignore, & ce qui est cependant très-vrai, c'est que Mack s'est opposé aux plans de campagne, qui ont été si funestes à la coalition, & qu'il a prédit ce qui est arrivé. Au surplus, ce général, parvenu par ses talens, n'en a est point éorgueilli ; le premier

usage qu'il a fait de sa fortune a été d'assurer à sa belle mere un sort agréable ; on assure que cette femme est encore à Bruxelles, vivant avec aisance des bienfaits de son beau-fils. Nouveaux riches, en feriez-vous autant ?

Il paroît que les registres civiques resteront ouverts dans les grandes communes jusqu'au premier germinal. Le nombre des inscrits, sur celui de la municipalité de Bruxelles, étoit hier de 17 cents. Dans les campagnes il n'y a aucun zèle parmi les citoyens, pour jouir du droit que leur accorde la constitution française.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N.

De Strasbourg, le 9 ventôse.

Le couronnement de l'empereur de Russie, qui se fera à Moscou, sera un des plus magnifiques qu'on y ait jamais vu. Le roi de Pologne, le prince Poniatowsky, son neveu ; tous les ambassadeurs des cours étrangères, & les grands du vaste empire de la Russie y paroîtront de chacune de ses provinces il y aura des députés dans leur costume national ; & cette réunion de tant de nations diverses, leur variété, leur contenance, leur musique, & leurs danses nationales présenteront un coup-d'œil qui ne sauroit s'offrir sur aucun point du globe. Cette solennité est fixée au mois de mai, & l'impératrice y sera aussi couronnée, ainsi que l'annonce la lettre circulaire du monarque.

De Paris, le 13 ventôse.

Hier, à six heures du soir, le feu a pris dans une maison de la rue des Mauvais-Garçons, section de l'Unité, par l'imprudence d'une femme qui avoit laissé une chandelle allumée auprès de son lit. Les rideaux ayant été enflammés, le lit & les meubles ont été brûlés ; mais les pompiers ayant été appelés sur-le-champ, en peu de temps tout a été éteint, sans que le feu se soit communiqué au reste de la maison.

Une lettre de Massena annonce qu'il est sur le point de livrer une bataille à l'armée de l'archiduc Charles, qui veut défendre le passage de la Piave. Il espere le recevoir comme l'ont été Beaulieu, Wurmsér & Alvinz.

On a failli voir se renouveler ici le supplice de Cusi, dans un autre prévenu d'émigration ; il se nommoit Vil-mot & étoit accusé d'avoir émigré avec Dumouriez, dont on le disoit secrétaire. Les juges du tribunal criminel étoient assemblés pour cette exécution extrajudiciaire. Le prévenu, interpellé sous le nom de Vilmont, a déclaré que ce n'étoit pas son nom, mais Vilnot ; les témoins ont déclaré ne le connoître que sous ce dernier nom. La procédure est restée suspendue. Nous avons une constitution & une jurisprudence criminelle perfectionnée par toutes les lumières du siècle. Voilà pourtant à quoi tient la vie des hommes.

Le public est à ce moment-ci, partagé sur cette question importante : Chénier a-t-il ou n'a-t-il pas reçu un soufflet au théâtre de la République ? Celui qu'on accuse d'avoir ainsi violé la représentation nationale, avoue le crime ; Chénier, non moins généreux, déclare que le

crime
moyen
coup d
étouardi

On l
ception
Porte d
formulé
de l'ho
Il y a l
complie
roit pa
cela s'a

Le j
du gén
se plain
à adres

« Le
que m
ordres
garder
jours s
à Paris
sion an
titués,
trigue

» J
conseil
puisque
bunal
déclare
princip
nie m
Je dir
agens
me sou
nables
puisse
mingue
précieu
crables
vous p

On
rétabli
une co
plus g
faire a
déjà l
incessa
On ajo
ches le
sins, l
guliere
cune v
connoit
Nîmes.

crime n'a pas été commis. Quelques hommes d'un parti moyen, arrangent l'affaire, en disant que ce n'étoit qu'un coup de poing. Il paroît qu'il y a dans tout ceci un étourdi à blâmer & un pauvre poëte à plaindre.

On lit dans les journaux officiels la relation de la réception publique faite à notre ambassadeur auprès de la Porte ottomane. Il a obtenu d'être dispensé de quelques formules serviles qui lui ont paru contraires aux droits de l'homme, telles que d'être conduit par des eunuques. Il y a bien, dans la harangue d'Aubert-Dubayet, quelques complimens un peu orientaux. Un républicain ne parleroit pas ainsi à un des rois voisins; heureusement que cela s'adressoit à un prince mahométan.

Le *Journal des Colonies* publie aujourd'hui une lettre du général Rochambeau au ministre Truguet. Ce général se plaint vivement de ce que toutes les lettres qu'il lui a adressées sont restées sans réponse.

« Le tems est venu, dit-il, où je dois rompre le silence que m'avoit imposé le respect avec lequel j'attendois les ordres du gouvernement. Mon honneur souffriroit de le garder plus long-tems; sa voix, vous le savez, fut toujours sacrée pour moi; & si je ne réclame pas moi-même à Paris, c'est par une suite de ma respectueuse soumission aux loix, qui en défendent le séjour aux officiers destitués, & pour n'être point mêlé dans aucune espèce d'intrigue coloniale.

» J'insiste & demande de nouveau à être jugé par un conseil de guerre. Vous devez me répondre, sans doute, puisque le directoire exécutif vous en a chargé. Le tribunal appréciera ma conduite à Saint-Domingue. Je vous déclare que je ferai connoître, sans ménagement, les principes des hommes féroces qui gouvernent cette colonie malheureuse, leurs vexations, leurs déprédations. Je dirai quelles sont les relations qui existent entre les agens & certains personnages qui sont en France, & qui me sont bien connus. Je démasquerai ces hommes abominables & ne tairai plus rien. Il faut que la France entière puisse juger l'homme qui a cherché à sauver Saint-Domingue, qui vous a prêté les malheurs qui désolent la plus précieuse possession de la république, & les êtres exécra- bles qui ont consommé sa ruine, en faveur desquels vous paroissez si prévenu ».

On écrit d'Avignon que le calme y est parfaitement rétabli. Le général de division Hacquin s'y est rendu avec une colonne de volontaires nimois, qui ont déployé le plus grand zèle contre les anarchistes. Ceux-ci n'ont osé faire aucune résistance; ils sont poursuivis par-tout, & déjà l'on en a arrêté 150. Le général Willot est attendu incessamment avec le conseil de guerre de sa division. On ajoute que la colonne de Nîmes, après les recherches les plus actives, vient d'arrêter le chef des assassins, le célèbre Agricole Moreau; & ce qui l'honore singulièrement, c'est qu'elle ne s'est permis contre lui aucune voie de fait, quoiqu'aucun des Nimois ne pût méconnoître en lui le principal auteur des massacres de Nîmes.

Tandis que Buonaparte occupe les cent voix de la renommée à publier les prodiges de son génie & de son courage, il se présente encore à l'histoire comme un homme de grand sens, dont une suite de triomphes n'a pu troubler la tête, & comme un homme sensible, dont le spectacle continu des champs de bataille n'a pu endurcir le cœur.

Il se distingue aussi par le sentiment des convenances, que la doctrine absurde de l'égalité a entièrement éteint parmi nous.

Sa correspondance militaire rappelle l'éclat de sa valeur; celle qui a pour objet des dispositions administratives ou pacifiques, est remarquable par la sagesse des principes. S'il traite avec les cardinaux, c'est avec bienveillance pour eux, décence pour leur chef & respect pour la religion. Ce n'est pas un vainqueur qui dicte des loix; c'est un conciliateur qui engage la faiblesse à ne pas essayer une résistance que n'a pu soutenir la force.

Il annonce l'envoi, qui probablement lui a été demandé, de la *Madone de Lorette*, & il se borne à marquer au directoire : *Vous en ferez ce que vous jugerez convenable*. Il me semble que cette simplicité est plus spirituelle que la raillerie facile qu'un tel sujet auroit fournie à nos plaisans du jour.

A quelle distance cette conduite & ce langage ne placent-ils pas Buonaparte de ces effrayans réformateurs, qui se sont crus philosophes parce qu'ils ont ôté la religion à leur pays? *La religion, qui, dit Montesquieu, est le plus sûr garant des mœurs que puisse avoir un gouvernement.*

Combien n'est-on pas touché de l'humanité de ce jeune héros, que les chants de la victoire n'ont pas empêché d'entendre les soupirs du malheur! Sans doute il n'étoit point chargé du sort des prêtres réfractaires réfugiés en Italie; ses fonctions paroissent même le rendre bien étranger à un pareil soin: cependant il s'en occupe avec zèle; il assure leur logement, leur nourriture, leurs vêtemens; il les confie à leurs freres; il appelle à leur secours ceux qui ne sont pas obligés de les recueillir; craignant que dans la licence des camps on ne les traite pas avec assez de ménagement; il défend, sous les peines les plus sévères, de les molester. Ainsi, après les avoir sauvés de la misère, il les garantit de l'injure, plus pénible à supporter que la pauvreté.

Je ne pèserai point sur les réflexions affligeantes qui naissent de la comparaison de l'hospitalité que vous obtenez les prêtres français en Italie; avec la persécution qui les menace dans leur patrie; mais j'insisterai sur une autre opposition si frappante, que je la crois de nature à fixer l'opinion de tous ceux qui ne sont pas décidés à se refuser à l'évidence.

Les prêtres réfugiés ont pu porter dans une terre étrangère un vif ressentiment contre la terre natale qui les avoit repoussés; ils ont trouvé tout ce qui peut servir dans un pays conquis à exciter des mouvemens & à les fomenter; une superstition invétérée, d'anciennes préventions contre nos guerriers & de nouvelles haines produites par tous les sacrifices que coûte la liberté: cependant le général n'a rencontré ces prêtres ni dans les églises qu'il a dissipées, ni dans les complots qu'il a prévus: **ee**

fait est incontestable ; car il déclare formellement qu'il est satisfait de leur conduite.

Portant ensuite nos regards sur les prêtres domiciliés, nous sommes forcés de reconnoître qu'ils cherchoient en vain à rallumer l'enthousiasme religieux ; qu'ils sont contents par une surveillance active ; intimidés par des délations fréquentes ; attachés au territoire par les puissans liens de famille, d'amitié, d'habitude ; & que supposer qu'ils bravent la déportation, c'est supposer qu'ils bravent les maux qui en sont la suite ; ce qui seroit un excès de démence.

Maintenant, je demande comment les prêtres qui ont passé en Italie, & qui ont pu disposer des plus énergiques élémens de discorde, sont cependant demeurés paisibles, & comment ceux qui sont restés en France, où tant d'intérêts leur commandent le repos, & où tant de moyens leur manquent pour le trouble, ne cessent néanmoins de conspirer, & sont devenus si redoutables que la république est en danger, si elle ne les rejette de son sein ?

Il est aussi difficile de me donner l'explication que j'exige, qu'il l'est de croire l'absurdité que je rapporte ; mais ce que l'on peut penser & comprendre plus aisément, est l'attachement inébranlable d'un grand nombre d'hommes au principe révolutionnaire de généraliser les exceptions ; de proscrire des classes entières, parce que quelques individus ont mérité d'être punis, & de confondre éternellement l'innocent avec le coupable.

Espérons que la législature actuelle abjurera enfin cette maxime funeste, & qu'elle honorera les derniers momens de sa session en adoptant l'équitable résolution, proposée par le rapporteur de la commission, chargée d'examiner les messages contre les prêtres.

Signé, J. BLUNER.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOI.

Séance du 13 ventôse.

Le citoyen Vidal, membre du conseil, donne sa démission.

Sur la proposition de Fabre (de l'Aude) le conseil prend deux résolutions par lesquelles 583,000 francs sont mis à la disposition des commissaires de la trésorerie pour les dépenses de leur département, & 6609 liv. à la disposition du ministre de la justice pour les dépenses du bureau de l'envoi des loix & la traduction de ces loix en Italien.

Par une autre résolution, la contribution foncière pour l'an 5^e est fixée à 240 millions, & les contributions personnelle & somptuaire à 60 millions.

Les sols additionnels seront pour la contribution foncière, de trois sols par franc, & de cinq sols pour les contributions somptuaire & personnelle.

Audouin, par motion d'ordre, expose que le moment est arrivé de faire exécuter la constitution dans tous ses articles. Il ne faut pas, dit-il, que les sermens des ma-

gistrats qui lui ont juré fidélité soient de vaines & dérisoires formules. Les hommes exempts d'esprit de parti nous pardonneront d'avoir entouré le berceau de la constitution de quelques précautions extraordinaires ; ils sentiront qu'il y avoit du danger à tuer la révolution tout-à-coup ; il falloit la laisser mourir d'inanition. Mais veut-on la paix ? Veut-on de bons choix dans les prochaines assemblées primaires ? Veut-on rallier à la république ce grand nombre d'hommes qui ne craignent que le retour du régime révolutionnaire ? Il faut faire exécuter les loix constitutionnelles ; là est le salut de la chose publique comme de tous les citoyens.

Audouin propose que dans la séance du 16, il soit nommé au scrutin une commission qui, dans le courant de germinal, présentera le tableau de toutes les loix contraires à la constitution.

Cette proposition est vivement appuyée & adoptée sur-le-champ.

Le conseil s'est ensuite formé de nouveau en comité général, toujours pour s'occuper des colonies.

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

Page 652, première colonne, ligne 22, au lieu de ces mots : nous influencer, lisez, non-seulement influencer. Ligne 39, au lieu de dans ce cas, lisez, dans le cas ; & ligne 44, au lieu de causent, lisez, causant.

Bourse du 13 ventôse.

Amsterdam. 60 $\frac{5}{8}$, 62 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$.	Lausanne. 1 $\frac{1}{2}$ 30 j., 3 $\frac{5}{8}$ 3 m.
Idem courant. 58 $\frac{1}{4}$ 30 j.	Londres. 25 l., 24 l. 15 s.
Hamb. 192 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{2}$, 190.	Inscriptions 8 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ à 15 s.
Madrid. 11 liv.	Bon de loterie. 9 l. 5 s., 7 $\frac{1}{2}$.
Madrid effective. 13 l. 10 s.	Mandat 25 s. 3 d., 25 g d., 25.
Cadix. 10 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin. 102 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix effective. 13 l. 7 s. $\frac{1}{8}$.	Ling. d'arg. 50 l. 10 s.
Gènes. 92, 90	Piastre. 5 l. 4 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne. 101 $\frac{1}{4}$.	Quadruple. 79 l. 15 s.
Bâle. 1 $\frac{1}{2}$ 30 j., 3 $\frac{5}{8}$ 3 m.	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon. } au pair.	Souverain. 34 l.
Marseille. } au pair.	Guinée. 25 liv. 4 s.
Bordeaux. } au pair.	

Esprit $\frac{3}{8}$, 475 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 377 liv. — Huile d'olive, 1 l 7 s. — Café Martinique, 2 l. 1 s. — Idem St-Domingue, 1 l. 17 à 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 4 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Orléans, 2 l. 6 d. — Savon de Marseille, 1 liv. 3 d. — Chandelle, 12 s. $\frac{1}{2}$. — Sel, 6 liv. le $\frac{2}{3}$.

Histoire de la Révolution française, grand in-folio sur papier vélin, orné d'estampes dessinées & gravées par des artistes distingués. Prix ; 34 liv. 12 sols. A Paris, chez Ravier, libraire, quai des Augustins. On peut s'adresser pour les estampes aux citoyens Lépine & Niquet, graveurs, rue St-Jacques, n^o. 212.

Cette superbe collection est faite pour fixer l'attention des amateurs. Les événemens de la révolution, qui en font le sujet, y sont racontés avec intérêt ; & les dessins ont de la chaleur & du mouvement.

Le Moine, traduit de l'anglais ; 3 vol. in-12. Prix, brochés, 5 liv. & 6 liv. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts, n^o. 9.